



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 83 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 13 Absent(s) excusé(s) : 14 Absent(s) : 5
---	---	--

Date de convocation : 19 mars 2024

Vote(s) pour : 96
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 25 mars 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n° 2024-03-25-CM-2 :

Motion en faveur d'une mobilisation répondant aux enjeux de l'Eurométropole de Metz dans le cadre du volet mobilité du contrat de projets Etat-Région 2023-2027.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Depuis le début des années 80 les volets mobilité des contrats de plan, puis de projets, Etat-Région (CPER) marquent le rythme de réalisation des infrastructures de transports indispensables au développement des territoires, et à la structuration des itinéraires nationaux et internationaux.

Cependant depuis 2015, aucune opération structurante n'a été concrétisée autour de l'Eurométropole de Metz. Les attermoissements autour de l'A31bis ont malheureusement contribué à masquer les besoins essentiels qui permettraient de répondre aux dysfonctionnements majeurs observés quotidiennement sur la ligne ferroviaire Metz-Thionville-Luxembourg, ainsi que sur les échangeurs de la RN431, et qui ont conduit au déclassement de notre territoire par la coupure des liaisons ferroviaires directes vers Lyon par l'itinéraire naturel existant.

Au fil des générations successives, les périodes de programmation des CPER se sont distendues, notamment après la période 2007-2013, et de manière plus critique après la période 2015-2020, qui a été prolongée à enveloppe constante de l'Etat jusqu'à fin 2022, et dont le relai n'est à ce jour porté que par la signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et la Région en décembre 2023.

S'il faut bien entendu saluer l'ambition donnée sur la période 2023-2027 pour la programmation de ce volet mobilité à l'échelle du Grand Est, il n'en faut pas moins rester exigeant sur les garanties devant être apportées pour assurer la bonne continuité des opérations qui seront nécessairement achevées dans le cadre de la programmation suivante.

A ce titre, l'Eurométropole de Metz porte une attention particulière sur 3 opérations figurant dans le protocole d'accord signé récemment entre l'Etat et la Région.

Ainsi, le développement des capacités ferroviaires sur l'axe Metz-Thionville-Luxembourg figure dans le cadre de ce protocole, mais les financements devant être contractualisés porteraient à ce stade majoritairement sur la réalisation du centre de maintenance de Montigny lès Metz et sur le

DDP MK

renforcement de la capacité électrique, soit uniquement sur les opérations utiles à la première phase du plan de développement figurant au Protocole Franco-Luxembourgeois de 2018. Les opérations de développement des capacités des infrastructures ferroviaires ne bénéficieraient à ce stade que de financement pour la réalisation des études.

Le développement des Services Régionaux Express Métropolitains (SERM) Metz-Luxembourg doit être doté de moyens financiers cohérents avec les échéances d'évolution de l'offre annoncées dès 2018 dans le cadre du Protocole International France-Luxembourg. Le portage de la moitié des investissements par le Grand-Duché de Luxembourg ne doit pas conduire l'Etat à réduire ses engagements pour la période 2023-2027, au risque de ralentir la mise en œuvre de ce projet indispensable.

Toujours dans le domaine des infrastructures ferroviaires, l'amélioration des débouchés ferroviaires de la Lorraine vers le sud de la France ne bénéficierait que d'une inscription pour le financement des premières études, alors que dans le même temps l'Etat conditionne la reprise des dessertes entre Metz, Nancy et Lyon à une contribution financière des collectivités locales, et ce quand bien même l'organisation des dessertes ferroviaires nationales n'entre pas dans le champ de leurs compétences.

Enfin, concernant le traitement des échangeurs de la RN431, seules des études seraient programmées sur la période 2023-2027, y compris pour les aménagements légers des échangeurs qui ne sont pas directement concernés par les travaux de la section centrale de l'A31 bis.

En conséquence, dans le cadre de la finalisation du volet mobilité du Contrat de Projets Etat-Région, les élus de l'Eurométropole de Metz demandent à l'Etat et à la Région :

- **D'apporter les garanties nécessaires pour permettre la réalisation sans discontinuité du développement de la capacité de l'offre de transport ferroviaire sur l'axe Metz-Thionville-Luxembourg, tel que prévu dans le cadre du protocole Franco-Luxembourgeois déjà signé,**
- **De prévoir une première enveloppe de travaux pour l'amélioration des performances de l'infrastructure ferroviaire entre Neufchâteau et Culmont-Chalindrey, et ce de manière à accompagner de manière cohérente le projet de rétablissement d'une ligne de Trains d'Equilibre du Territoire sur l'axe Metz-Nancy-Lyon,**
- **De mettre en œuvre les dispositions nécessaires au transfert de la maîtrise d'ouvrage vers l'Eurométropole, et de mobiliser les crédits nécessaires pour la réalisation des études et des travaux à réaliser sur l'échangeur de Grigy de la RN431.**

Metz, le 26 mars 2024

Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240325-2024-03-DC2-DE

Numéro de l'acte : 2024-03-DC2
Date de décision : lundi 25 mars 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Motion en faveur d'une mobilisation répondant aux enjeux de l'Eurométropole de Metz dans le cadre du volet mobilité du contrat de projets Etat-Région 2023-2027
Classification : 9.4 - Voeux et motions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 27/03/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240325-2024-03-DC2-DE
Document principal : 99_DE-2.pdf

Historique :

26/03/24 14:42	En cours de création	
26/03/24 14:43	En préparation	Catherine DELLES
27/03/24 09:18	Reçu	Catherine DELLES
27/03/24 09:20	En cours de transmission	
27/03/24 09:22	Transmis en Préfecture	
27/03/24 09:27	Accusé de réception reçu	